

Réf: Dossier 271147

Avis de constitution

SOCIETE « MAGNAMA COMMUNICATION »

Siège ABIDJAN YOPOUGON NIANGON A GAUCHE  
CARREFOUR MARCHE, Lot 1940, Ilot 97

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11/12/2023, et enregistrés au CEPICI le 15/12/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MAGNAMA COMMUNICATION »

Objet : TRANSFERT D'ARGENT; PRESTATIONS DIVERSES;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON NIANGON A GAUCHE  
CARREFOUR MARCHE, Lot 1940, Ilot 97

Dirigeant(s) M BAMBA MAMADOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-00323 du 12/01/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°02216/GTCA/RC/2024 du 12/01/2024

